

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 225/2021

Autorisation de voirie - Entreprise VAUVELLE de Varennes-Changy Travaux d'aménagement du centre-bourg Stationnement interdit Rue Franche

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles n° L 2213-1 à 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-18 et R 411-25 à R 411-25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant les travaux d'aménagement du centre-bourg sis, Rue Franche,

ARRETE

ARTICLE 1er : En raison des travaux d'aménagement du centre-bourg dans la Grande Rue et de la Place Sainte-Anne, il y a lieu de réglementer le stationnement Rue Franche et ce à compter de ce jour pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE II : Le stationnement de tout véhicule autre que ceux de l'entreprise VAUVELLE, chargée de l'exécution des travaux, est interdit Rue Franche, devant les bandes jaunes, du n°10 au n°12.

ARTICLE III : La signalisation est mise en place par l'entreprise VAUVELLE.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- L'entreprise VAUVELLE
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 24 novembre 2021
L'Adjoint au Maire,

Bernard BONNEFONT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le :
ou de sa notification le : 24/11/21
L'Adjoint au Maire,

Bernard BONNEFONT

